

trouvait le mot Dieu : c'était une entreprise difficile qui équivalait en quelque sorte à la suppression des bibliothèques.

L'École une fois laïcisée, on pensa à laïciser la rue, on en bannit les processions, les calvaires, les statues de saints.

Il est étrange que personne n'ait pensé à interdire aux temples d'avoir des façades et des signes extérieurs distinctifs. Il fut bien un peu question d'interdire le son des cloches. La loi pénétra dans les hôpitaux sous prétexte de protéger les mourants tout à la fois contre les missionnaires et contre les sœurs de charité. On laïcisa les prétoires des tribunaux. La justice est l'expression de la volonté nationale, elle n'a pas à se préoccuper du Dieu qui règne à huis clos dans les églises, les temples, les synagogues et les mosquées. On proposa de remplacer le serment par une parole d'honneur, parce que l'honneur est laïque et le serment clérical. La réforme s'étendit aux prisons, elle gagna l'armée et même la flotte. Un préfet de la Seine fit enlever de toutes les classes et entasser dans des tombereaux les crucifix qu'il appelait en souriant un *mobiliier scolaire*. Après cette campagne, malgré cette campagne, peut-on prétendre que Dieu n'était officiellement chassé de nulle part ? Il avait son chapitre ou tout au moins une demande et une réponse dans le manuel d'enseignement civique.

Je demande quel effet pouvaient produire sur l'esprit des enfants ces trois pauvres lignes ?

Avaient-elle une force bien persuasive, suffisaient-elles pour créer une croyance, et surtout une de ces croyances auxquelles on donne sa vie ? On les apprenait en passant, comme la règle des participes, avec moins d'application et autant d'indifférence.

Mais la disparition du prêtre, l'exclusion du congréganiste, le catéchisme condamné et pourchassé comme les livres obscènes, la prière abandonnée et même

défendue, les assemblées religieuses éloignées de tous les regards, traitées comme des réunions secrètes, tout cela parlait bien haut et parlait continûment ; l'enfant se disait que la société le débarrassait de ses langes, elle l'émancipait de sa tutelle religieuse, ce qui signifiait bien vite pour lui qu'il pouvait s'émanciper de toute tutelle.

La société en le retenant dans ses écoles exerçait sur sa faiblesse le seul droit que l'homme pût posséder, le droit de la force. Devenu fort à son tour, son droit n'aura pour limite que la limite de sa force ; il livrera la bataille de la vie sans frein ni règle ; il ne soumettra pas ses désirs et ses passions à des règles prétendues imaginées par une poignée de privilégiés coalisés contre le peuple, il secouera tous les souvenirs du passé, comme un mauvais rêve, et, sans tradition, sans respect, sans loi, sans autre crainte que celle de la force supérieure, sans autre préoccupation que l'assouvissement de ses désirs, il se sentira enfin satisfait, parce que, de la condition d'homme, il aura passé à celle de bête féroce.

JULES SIMON.

Le Labrador.

Nous lisons dans le *Moniteur Acadien*, numéro du 6 octobre courant : —

Le vaste presque du Labrador, bien qu'une des premières découvertes des navigateurs du 15ème siècle, en Amérique, reste encore, dans sa plus grande étendue, enveloppée du voile du mystère.

La recherche scientifique et l'exploration géologique sur cette terre de granit et de gneiss, où le sol accidenté et généralement stérile, comme dans toutes les formations des mers septentrionales, à une telle altitude, n'ont jamais été poussées assez loin dans l'intérieur, pour en déterminer la topographie, la flore, la